

Microfinance et Ancrage Territorial : une Revue de la Littérature

Bernadette Grosheny

Lycée Saint Joseph de Cluny Mulhouse (France)

bernadette.grosheny@wanadoo.fr

Résumé

Alors que la France entre en débat pour remédier à l'exclusion totale ou partielle du système bancaire d'une partie de la population et une mise à l'écart bancaire de fait des quartiers urbains défavorisés, l'idée de l'expérience américaine du Community Reinvestment Act de 1977 (CRA) [K. HUDSON, 2009] montre combien l'ancrage territorial de la finance constitue une dynamique endogène de croissance et de développement pour les territoires. Le défi de la microfinance est de créer des « océans bleus » [C. KIM, R. MAUBORGNE, 2008] qui reposent sur un enracinement dans le territoire à la fois espace géographique et espace humain [H. GUMMUCHIAN, B. PECQUEUR, 2007]. L'innovation financière mise en place par les institutions de microfinance peut jouer un rôle essentiel dans la croissance et la réduction de la pauvreté sous certaines conditions dont l'ancrage territorial [J.-M. SERVET, 2006], nous semble fondamental. L'ancrage territorial spécifique à la microfinance reste un enjeu de taille pour libérer « les capacités » [A. SEN, 1997] financer la création d'entreprises, le développement de l'agriculture, les projets d'innovation enracinés en un lieu. Sur un territoire se nouent des liens forts qui constituent des externalités positives, des apprentissages, des comportements partagés, des valeurs communes. Ces interactions renforcent la confiance et la solidarité, la responsabilité et la participation à un projet partagé. L'enracinement des institutions de microfinance reste cependant difficile à mesurer. L'objectif de la communication est de dégager une définition de l'ancrage territorial de la microfinance grâce à la revue de la littérature existante sur le territoire et le développement endogène. Cet essai de définition permettra de montrer l'impact de l'ancrage territorial de l'institution de microfinance sur le territoire, devenant un outil au service de l'économie, rendant compatible performance financière et performance sociale tout en se renforçant. Cette communication théorique précède une analyse empirique fondée sur des enquêtes réalisées en Afrique de l'Ouest afin de vérifier nos hypothèses.

Depuis plus de 30 ans, les banques commerciales américaines assujetties au CRA (*Community Reinvestment Act*) ont innové en termes de produits, de systèmes et de méthodes afin de pouvoir produire plus de 1400 milliards en investissements et crédits à des entreprises et des particuliers mal couverts par le marché bancaire traditionnel [K. HUDSON]. Elles l'ont fait de manière rentable, sans générer les excès des *subprimes* et du surendettement. Les partenariats qu'elles ont noués avec les associations, entreprises sociales et élus locaux leur ont permis d'obtenir des bénéfices en « réinvestissant » sur place l'épargne locale. Avec un effet de levier pour les aides publiques à but économique de 20, le CRA a permis ainsi dans de multiples cas de substituer du capital bancaire aux subventions. En liant l'innovation financière et la protection du consommateur pour dégager des bénéfices tout en créant des richesses dans les territoires, elle réconcilie les deux approches, celle focalisée sur la pérennité financière [les institutionnalistes, ZELLER, MEYER, 2002] et celle insistant sur sa pérennité sociale [MORDUCH, 2000, BALKENHOL, 2009] qui a suscité des débats concernant l'analyse de l'impact de la microfinance. Sans avoir en arrière plan une loi, la spécificité des institutions de microfinance, outil d'inclusion des exclus du système financier formel local, s'articule autour de deux liens sociaux : solidarité et participation d'une population marginalisée et proximité de l'institution de microfinance (IMF) et leurs clients (proximité géographique, sociale, culturelle). Cette proximité crée des liens en un lieu [VELTZ P., 2002] sur un territoire.

Plus que l'aspect financier, c'est la proximité et l'accompagnement des personnes qui constitue le surplus, « un océan bleu » [C. KIM, R. MAUBORGNE, 2008] de la microfinance, assure un renforcement des capacités, *capabilities*, au sens d'A. SEN, donne des possibilités réelles [A. SEN, 2010] et n'entre plus directement en concurrence avec le système bancaire classique qui ne répond pas à la demande de la population des PED (80% de